

DRAC Ile-de-France

Dispositif de soutien aux conservatoires
Année scolaire 2018-2019

IMPORTANT ! – A lire avant de remplir cette fiche :

La circulaire du 10 mai 2016 conditionne l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires classés à la mise en œuvre, par la collectivité ayant la responsabilité du conservatoire, d'une tarification sociale.

La notion de « tarification sociale », et la pertinence de cette tarification au regard d'un objectif d'ouverture du conservatoire au plus grand nombre, est appréciée par la DRAC Ile-de-France au regard, notamment, des indicateurs suivants :

- Existence d'une tarification basée sur le quotient familial ;
- Existence d'une tarification basée sur le taux d'effort ;
- Dans le cas d'une tarification par tranche, pour une même activité, existence d'un écart de 1 à 5 entre le tarif appliqué à la tranche la plus basse et la tarif appliqué à la tranche la plus haute ;
- Dans le cas d'une tarification par tranche, pour une même activité, plafonnement du tarif « personnes extérieures à la collectivité » à celui appliqué à la tranche la plus haute ;
- Dans le cas d'une tarification par tranche, pour une même activité, tarif le plus bas inférieur à 100 € ;
- Existence d'un système de dégressivité en cas d'inscriptions multiples au sein d'un même foyer ;
- Existence d'un système de bourses, voire de gratuité, pour les personnes les plus démunies.

Si votre collectivité applique une tarification qui vous semble répondre à des principes d'égalité sociale et d'ouverture au plus grand nombre, mais qui ne correspondrait pas à la liste d'indicateurs ci-dessus, merci de bien vouloir l'indiquer, en détaillant l'impact estimé des mesures tarifaires appliquées.

Si une modification de la grille tarifaire dans le sens d'une ouverture au plus grand nombre est prévue, mais pas encore validée à ce jour, merci de l'indiquer également, en détaillant les évolutions prévues.

Ces différents indicateurs sont cumulatifs ; par conséquent, c'est le cumul de ces indicateurs, et plus généralement l'estimation de la pertinence globale de la tarification au regard de l'objectif d'ouverture du conservatoire au plus grand nombre, qui sera étudié lors de l'instruction du dossier.

Nom et adresse de l'établissement :
Nom – coordonnées de la collectivité gestionnaire :
Directeur / Directrice :
Nombre d'élèves :
Descriptif détaillé des dispositions de tarifs appliqués par l'établissement <i>Joindre obligatoirement :</i> <i>- la délibération de la collectivité gestionnaire ;</i> <i>- la grille tarifaire actuellement en cours dans l'établissement.</i>

(joindre des feuillets supplémentaires si besoin)